

Projet du séjour

GRAND BORNAND



(Tranche d'âge : 9-14 ans)

Du 20 au 26 février 2022

Direction : Jean-Raymond GUFFROY

LE PROJET EDUCATIF MUNICIPAL

La municipalité de Fontenay sous-bois place les questions d'éducation au tout premier plan de ses priorités et couvre par ses actions, de la petite enfance à l'âge de la majorité un large champ d'activités.

Le projet éducatif municipal définit les orientations éducatives et entend donc être, de façon transversale, le référentiel commun partagé par les élus, l'ensemble des services et des personnels titulaires et occasionnels œuvrant dans le champ éducatif. Il est également un outil pour susciter les citoyens à prendre leur place dans les différents débats autour de l'éducation et dans les projets de développement de l'action éducative municipale.

L'acte éducatif dans son ensemble, est réalisé par une multitude d'acteurs : la famille, l'éducation nationale, la commune et d'autres partenaires associatifs. Cependant, il est entendu que la responsabilité d'éducation de chaque enfant reste d'abord l'affaire des parents.

La Caisse des Ecoles de Fontenay sous-bois, établissement public communal, est en charge de l'organisation et de la gestion des activités périscolaires de la commune. Ses orientations et ses actions sont définies par son Comité d'Administration composé de membres désignés du conseil municipal, de membres élus par les usagers et personnalités désignées. Ces dernières s'inscrivent de façon complémentaire dans le sens des orientations et de la politique de la ville, des finalités et des valeurs du Projet Educatif Municipal.

En ce sens, la Caisse des Ecoles développe les « politiques publiques » en direction des populations « scolaires enfants et jeunes » de la ville de Fontenay sous-bois. Elle définit et organise avec ses services les ressources nécessaires à la mise en œuvre cohérente des différents projets et actions.

La Caisse des Ecoles est l'organisateur pour la ville de Fontenay sous-bois des « accueils collectifs de mineurs » (ACM) regroupant les accueils de loisirs, les mini séjours, les séjours vacances. Elle inscrit ses actions dans une démarche visant à défendre et promouvoir les activités de loisirs éducatifs et le droit aux vacances pour tous. Elle détermine et finance ses projets.

La gestion et l'organisation des séjours vacances enfants et jeunes sont confiées au service vacances de la Caisse des Ecoles. L'activité du service a pour but d'en promouvoir l'accès au plus grand nombre dans un cadre des orientations du projet éducatif municipal et dans le respect de la réglementation en vigueur.

- **Le Projet Educatif municipal s'articule autour de quatre axes éducatifs transversaux :**
L'épanouissement de l'enfant et du jeune et l'accompagnement à la réussite scolaire,
L'action contre les inégalités sociales,
L'accompagnement à la fonction parentale,
L'éducation à la citoyenneté

NOTRE DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Afin de répondre au Projet Educatif Municipal, il convient de définir des principes et adopter une démarche pédagogique commune à l'ensemble des agents.

Le respect de ces principes définit la démarche pédagogique, qui agit comme un fil conducteur et une base de travail sur lesquels les agents du service vacances construisent leurs réflexions et leurs actions.

Notre démarche s'appuie sur 7 principes :

- ⇒ Le souci permanent de l'intérêt éducatif de nos actions
- ⇒ Faire vivre la solidarité entre et avec les enfants/jeunes et les adultes
- ⇒ Promouvoir le vivre-ensemble et les valeurs de respect, de laïcité, de tolérance et de partage
- ⇒ Une adéquation entre le dit et le fait, le caractère d'exemplarité des adultes
- ⇒ Permettre aux enfants d'être acteur et auteur de leurs vacances
- ⇒ Accompagner les enfants dans leurs apprentissages
- ⇒ Le respect des besoins fondamentaux de l'enfant/jeune, particulièrement en ce qui concerne l'alimentation, l'hygiène, la santé et le rythme de vie

LE CENTRE DE VACANCES

Le centre, est situé au Chinillon, à proximité de la commune du Grand-Bornand (Haute-Savoie). Le bâtiment est constitué au rez de chaussée, d'une grande salle à manger. Au premier étage se trouvent l'infirmierie et deux salles d'activité. Les chambres sont situées au deuxième et troisième étage .

LES OBJECTIFS DU SEJOUR

Notre principal objectif est de proposer aux jeunes des vacances au contenu pédagogique riche et dans une structure où ils se sentent en sécurité tant physique qu'affective.

Favoriser l'autonomie

- en permettant la prise de responsabilité à des impératifs de vie commune (rangement des chambres, toilettes, rangement du matériel après les activités...)
- Aménagements de différents espaces (lecture, jeux...)

Favoriser la sociabilisation

- développer l'esprit de solidarité
- apprentissage de la vie en collectivité

Donner aux jeunes le goût de l'effort

- en motivant les enfants à travers certaines activités (le ski par exemple) .

Etre à l'écoute et disponible

- tenir compte de la parole des enfants

Assurer la sécurité

- Etre vigilant en ce qui concerne la sécurité physique, morale et affective des enfants

JOURNEE TYPE

journée type sur le centre (donnée à titre indicatif)

7H30 - 8H30 lever et petit déjeuner échelonné
 8H45 - 9H15 toilette, rangement des chambres
 9H15 - 11H30 activités +rangement
 11H30 - 12H15 repas,
 12H30 - 13H30 Départ au ski (départ échelonné), retour vers 17H
 17h30- 19h00 douche
 19H00 - 19H45 repas
 20H00 - 21H30 veillée (22H pour les pré-ados)

Il y aura une journée sur les pistes avec pique-nique (si la météo le permet)
 Ces horaires pourront être modifiés en fonction de la fatigue.

LES ACTIVITES

Toutes les activités proposées sur le centre favoriseront l'expression, la communication et seront présentées sous une forme plaisante et ludique qui concourra à développer chez les jeunes les notions de créativité, de solidarité

Nous privilégierons les activités de découverte du milieu neige (luge, construction d'igloo...)
Pour l'activité de ski, les enfants seront répartis en 3 groupes de niveau : débutants, moyens, confirmés afin que les enfants puissent évoluer à leur rythme. Dans chacun de ces groupes de niveaux, il pourra y avoir plusieurs équipes.
Nous procéderons à un test d'évaluation du niveau des enfants, la première journée

ENCADREMENT ET SECURITE

L'équipe se compose d'un directeur, d'une directrice adjointe (assistante sanitaire et de 6 animateurs.

L'encadrement est d' environ un animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans

Les accueils collectifs de mineurs (séjours vacances) sont organisés dans un cadre réglementaire (code de l'Action Sociale des familles - Ministère de la jeunesse et des solidarités actives). Les activités proposées se déroulent dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'activité de ski est conçue comme une activité de loisir et de découverte. Tous les animateurs-trices possèdent un bon niveau de ski.

SUIVI SANITAIRE

Traitements médicaux, PAI...

Si votre enfant prend des médicaments ou a un PAI, les médicaments devront être remis à l'assistant(e) sanitaire lors du départ dans un sachet avec une ordonnance à jour et le protocole détaillée de la prise en charge pour les PAI.

Les médicaments (non périmés) seront notés au nom de l'enfant.

Les ordonnances sont obligatoires, même pour l'homéopathie ou les huiles essentielles.

Sans ordonnance, nous ne pourrons pas donner le traitement à l'enfant.

Tout au long du séjour, c'est l'assistante sanitaire ou un membre de l'équipe qui se chargera de donner le traitement aux enfants concernés : aucun traitement ne pourra être laissé à disposition des enfants.

En cas d'intervention ou de consultation...

Si, durant le séjour votre enfant doit consulter un médecin (maladie, accident...) ou si un problème survenait, la direction contactera directement les parents concernés.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Le courrier

Le courrier est la forme de communication qui sera privilégié pendant le séjour. Ainsi les enfants enverront, si possible, 1 courrier aux parents. Nous conseillons aux parents de joindre une enveloppe adressée et timbrée.

Très attendus aussi par les enfants, il est conseillé aux familles d'envoyer également un courrier pendant le séjour.

Le message internet/ le blog

Chaque jour, un message sera rédigé et posté sur le blog du séjour mis à votredisposition. Toutes les informations relatives à son utilisation vous seront envoyées par courrier sur l'avis de départ.

En cas de besoin

Il n'y aura pas possibilité de joindre directement la direction du séjour. En cas d'urgence contacter la Caisse des Ecoles au **01 49 74 74 09**

INFORMATIONS DIVERSES

L'argent de poche

Toutes les dépenses liées au fonctionnement du centre de vacances sont incluses dans la participation aux frais de séjours. L'argent de poche reste donc facultatif et n'a que très peu d'utilité (achat de carte postale, timbres, etc.). Par conséquent, il est limité à 15€ pour les enfants de 6 à 11 ans et à 20€ pour les 12 ans et plus.

Objets personnels

Ils sont déconseillés et ne peuvent être apportés que sous la responsabilité individuelle de chaque participant.

En cas de perte, vol ou de détérioration, ils ne sont pas pris en charge par les assurances.

Si les enfants veulent prendre des photos pendant le séjour, nous vous recommandons d'utiliser un appareil photo jetable.

Dans le cas contraire, les appareils photos numériques (choisissez un vieux modèle de préférence) seront sous la responsabilité de votre enfant.

Le téléphone portable

Le téléphone portable n'est pas autorisé pour les moins de 12 ans et la communication téléphonique ne sera pas prise en charge sur les séjours pour les enfants de cet âge-là.

A partir du 12 ans, des règles spécifiques peuvent être mises en place afin de permettre un usage « encadré » du téléphone portable. Elles seront communiquées aux jeunes en début de séjour.

Linge et trousseau

Il est important de bien marquer le linge. Nous disposons sur le centre de machines à laver, il pourra donc y avoir un lavage des vêtements.

Les enfants ne reconnaissent pas toujours leurs vêtements. De même, les enfants/jeunes peuvent avoir des vêtements similaires. Le nom de l'enfant sur l'étiquette du vêtement est suffisant.

Il est également déconseillé d'acheter des vêtements neufs ou de mettre de vêtements de marque ou de valeur (financière et/ou affective).

Nous demandons aux parents de respecter le trousseau (disponible sur internet dans la rubrique «**Découvrir les séjours**»), les recommandations de la direction de séjour et de ne pas surcharger les valises des enfants.

Adresse du centre :

*Centre de vacances de Fontenay-sous-bois
Chalet "LES AIRELLES"
614 Route de Samance
LE CHINAILLON LE GRAND BORNAND 74450*

Caisse des écoles : 01 49 74 74 09

Les mesures sanitaires

Avant le séjour

L'équipe devra avoir le pass vaccinal



Pour les jeunes de +12 ans et 2 mois, ils devront avoir une attestation de vaccinations valide



Les jeunes devront obtenir un résultat négatif au RT-PCR 72h avant le séjour OU Antigénique le 24h avant le séjour

Prise de température du jeune avant le départ de la maison

T° supérieur 38°C = PAS DE SÉJOUR
CAS CONTACT = PAS DE SÉJOUR

+ 12ans et 2 mois pas d'attestation = PAS DE SÉJOUR



Au départ et retour



Un accompagnateur par famille
Port du masque obligatoire
Respect des distanciations
Eviter les attroupements

Tout au long du séjour

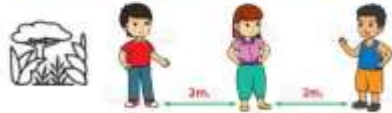
L'équipe d'animation portera un masque et le changera toutes les 4h

Les prestataires et les équipes techniques devront porter un masque en présence d'enfants

Nous serons vigilants au maintien d'une distanciation de 1 à 2 m à chaque instant selon les situations. Les activités tiennent compte de la distanciation physique et des gestes barrières.



LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE



En extérieur si + 2m entre les personnes le masque n'est pas obligatoire



Le lavage des mains aura lieu plusieurs fois par jour à l'aide de savon (privilegié) ou de gel hydroalcoolique. A proximité de chaque lieu d'activité, le nécessaire sera à disposition sous contrôle d'un encadrant.

Les jeunes devront porter un masque et le changer **toutes les 4h** ou lorsqu'il est humide.

Pour faciliter la gestion des masques par l'équipe d'animation, nous demandons aux familles de prévoir des **masques jetables** "grand public filtration supérieur à 90%" (4 par jours soit 48 masques)

5 FAÇONS DE NE PAS PORTER SON MASQUE



Le masque doit couvrir le nez la bouche le menton en continu